

**Note CIRANO basée sur un rapport de projet rédigé par Ingrid Peignier, Minh Hoang Bui et  
Martin Trépanier, février 2016**

Le cadre réglementaire actuel permet-il des opérations de chargement et de déchargement d'hydrocarbures suffisamment sécuritaires au Québec? C'est la question à laquelle les auteurs tentent de répondre. Grâce à une représentation de type nœud papillon, ils identifient trois enjeux parmi sept à l'étude pour lesquels l'encadrement réglementaire, que l'on parle du niveau d'exigences ou du niveau de contrôle, ne semble pas suffisant. Il s'agit des déclarations d'accidents, des mesures de sécurité et de la formation. Pour ces trois enjeux, les auteurs apportent quelques éléments de solution en traitant l'information sous deux angles différents : le niveau d'exigences et le niveau de contrôle de la conformité.

Le rapport dresse un ensemble de recommandations pour les différents acteurs gouvernementaux et privés, dont certaines peuvent être mises en œuvre immédiatement et à très peu de frais et d'autres nécessitent une coopération entre les organismes de contrôle et les industriels ou restent à être développer. Si ces recommandations touchent davantage les ministères fédéraux puisque ce sont eux à l'heure actuelle qui encadrent en grande partie les opérations de chargement et de déchargement des hydrocarbures au Québec, certaines des exigences discutées dans ce rapport pourraient peut-être s'intégrer dans un nouveau cadre législatif québécois sur les hydrocarbures dans un contexte d'augmentation des flux d'hydrocarbures. Les auteurs ont en outre constaté un décalage assez important entre les meilleures pratiques de l'industrie (surtout pour les grandes entreprises) et la réglementation actuelle.

De façon générale, voici les recommandations des auteurs à l'ensemble des ministères :

- combler certains vides ou lacunes réglementaires comme l'encadrement des réservoirs et pipelines intraprovinciaux de pétrole brut en phase d'opération ainsi que le transvasement de produits pétroliers d'un camion-citerne à un autre;

- resserrer certaines exigences réglementaires relatives à la formation des opérateurs et des chauffeurs et aux déclarations d'accidents, qui ne permettent pas à l'heure actuelle de réaliser une rétroaction appropriée et un retour d'expérience efficace au Québec;
- sans alourdir et complexifier la réglementation actuelle, réfléchir à la mise en place d'une approche plus prescriptive puisque l'approche réglementaire canadienne et québécoise, généralement par objectif, offre trop de latitude aux entreprises; préparer des guides de bonnes pratiques, des lignes directrices en complément de réglementations plus générales;
- coupler aux inspections existantes, qui sont insuffisantes, des processus de contrôle de conformité alternatifs comme l'autocontrôle, l'obligation de divulguer publiquement de l'information sur les risques sur l'installation, l'obligation de partager des rapports d'audit externes, etc.;
- adopter une approche pangouvernementale axée sur la collaboration, un trop grand nombre d'exigences de différents ministères pour un même enjeu étant nuisible à une bonne conformité réglementaire.

Les solutions proposées passent nécessairement par une meilleure communication :

- améliorer la communication entre les divers acteurs impliqués dans la gestion des risques : les ministères, les municipalités, les services d'incendie, les entreprises, les opérateurs ou chauffeurs de camion-citerne, les associations industrielles, etc.;
- améliorer le processus de retour d'expérience et favoriser le partage des bonnes pratiques entre les acteurs;
- accompagner davantage les entreprises dans la mise en place de système de gestion de la sécurité.

La version intégrale du rapport est publiée sur le site Web du CIRANO à l'adresse :

<http://cirano.qc.ca/files/publications/2016RP-03.pdf>